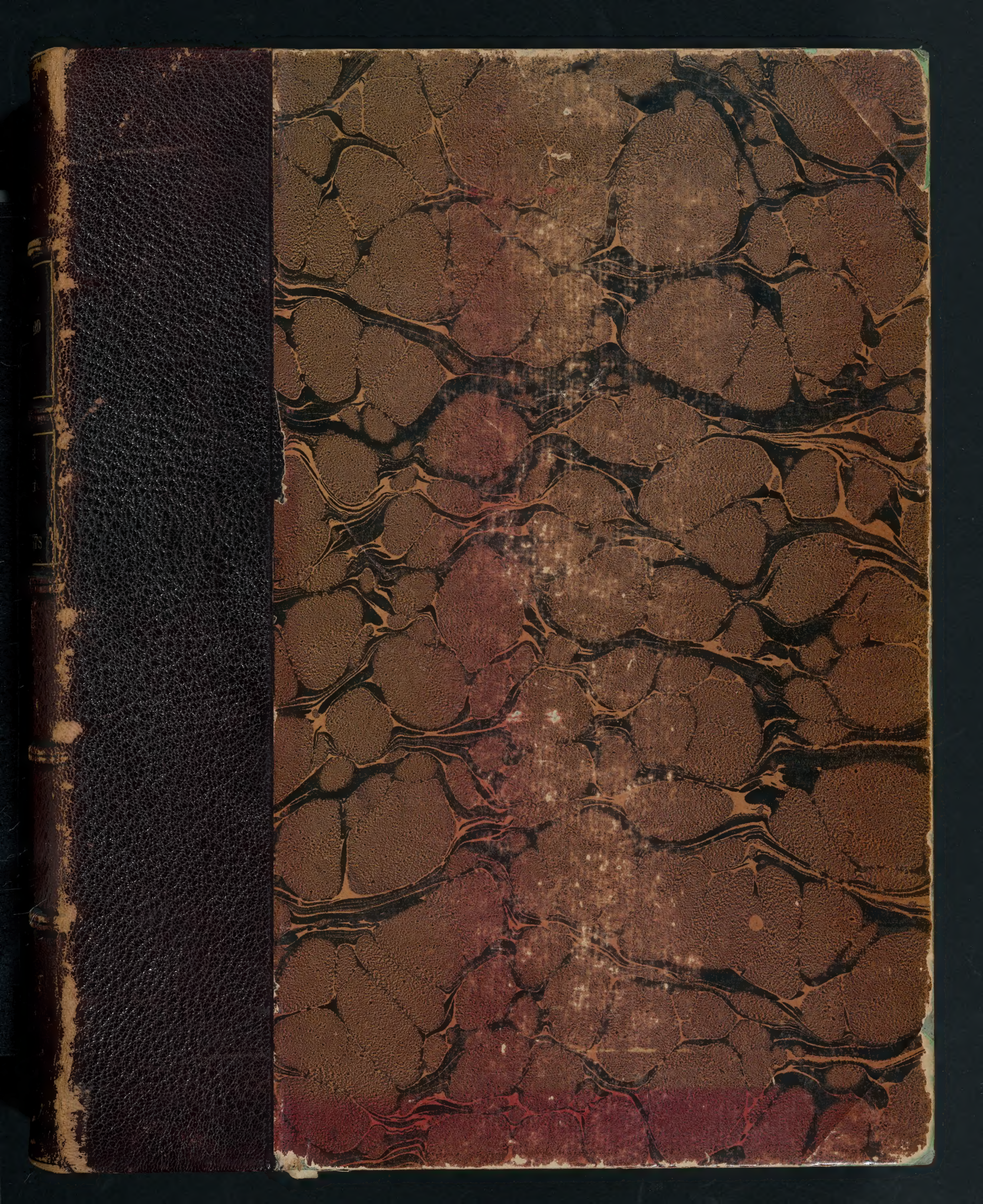
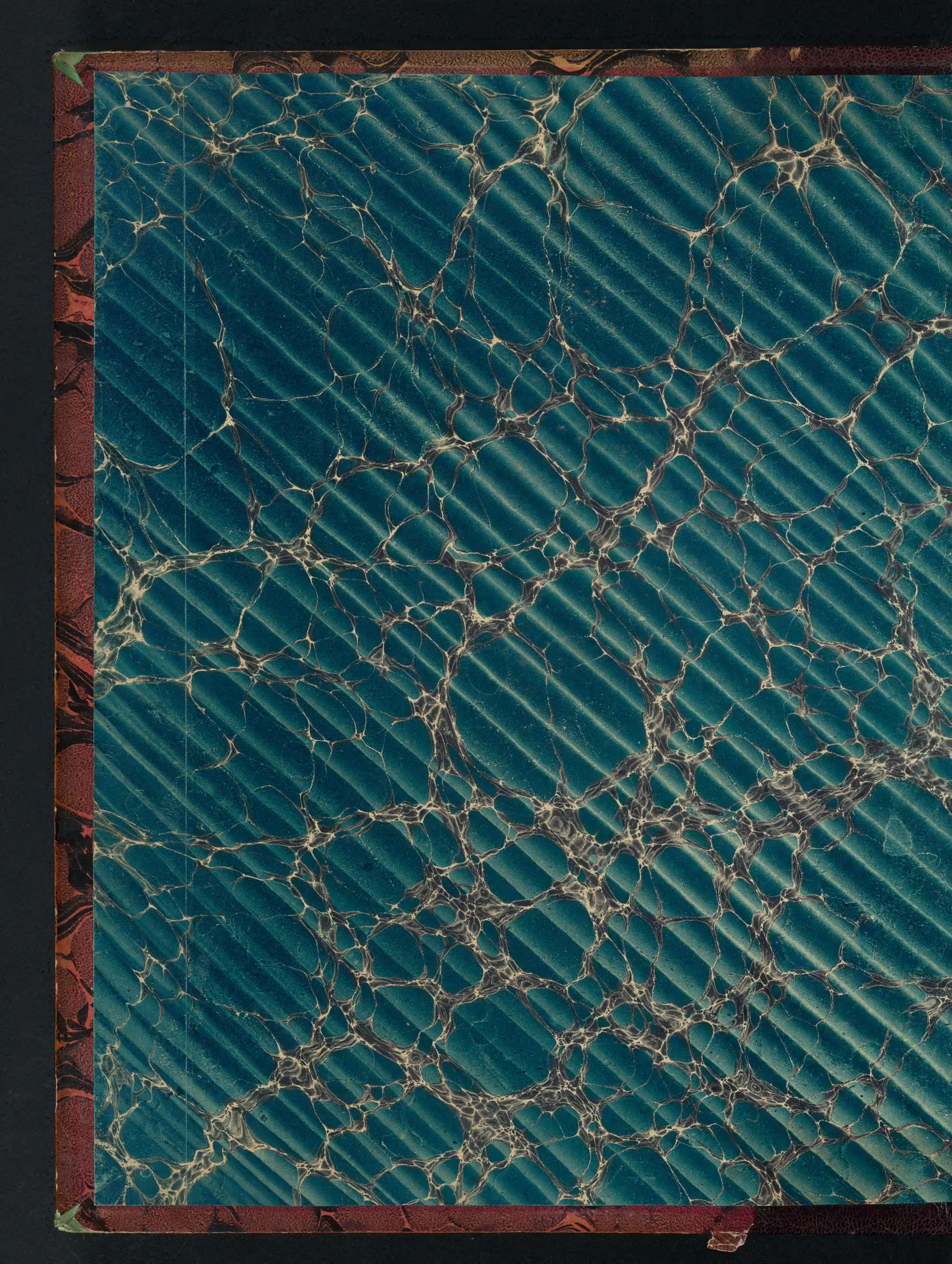
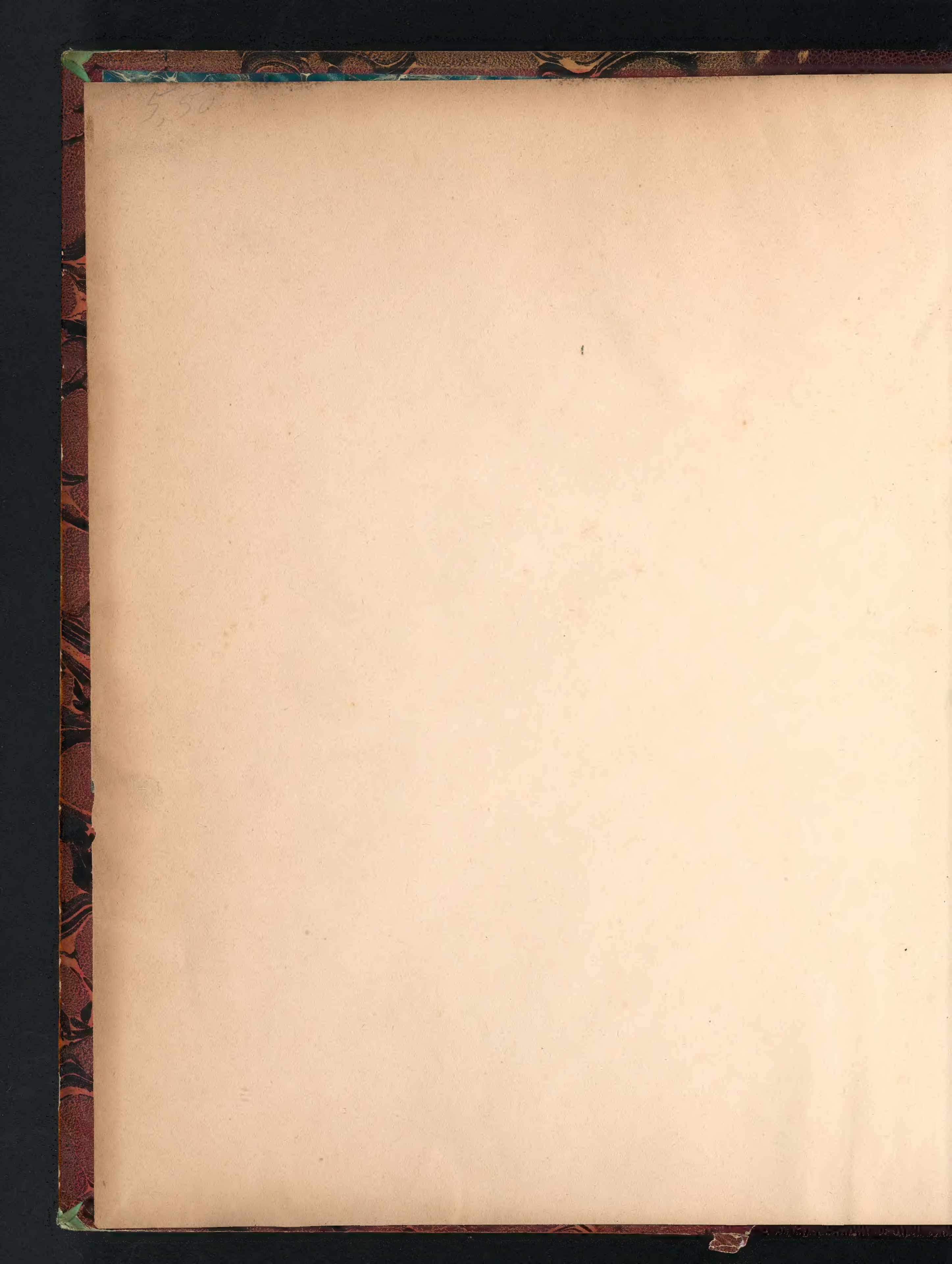







5,50

CONCOURS

DE L'ÉCOLE

DES BEAUX-ARTS


J. Claye, imprimeur
r. S. Benoit, 7. à Paris

CONCOURS

DE L'ÉCOLE

DES

BEAUX-ARTS

(MÉDAILLES ET MENTIONS)

Dessinés d'après les originaux, par

J. BOUSSARD

ARCHITECTE, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Gravés à l'eau-forte par

J. BOUSSARD ET A. GUILLAUMOT FILS

PREMIÈRE SÉRIE



PARIS

V^E A. MOREL ET CIE, ÉDITEURS

13, RUE BONAPARTE, 13

M DCCC LXXIV

PRÉFACE

Les travaux d'architecture constituant la base des études données aux élèves-architectes des ateliers de l'École des Beaux-arts appartiennent à deux catégories bien distinctes : 1° *Études sur rendu*, 2° *Études sur esquisses;* et pour bien faire comprendre l'intérêt de premier ordre qui s'attache à cette publication, il est nécessaire de donner à nos lecteurs quelques détails sur ces différents travaux et d'en expliquer le mécanisme.

Études sur rendu : Enfermés dans la salle des loges, de neuf heures du matin à huit heures du soir, et sans communications avec l'extérieur, les élèves ont à faire l'esquisse sommaire, au trait de plume, de programmes assez vastes où le parti des plans et façades doit être suffisamment indiqué pour que les modifications apportées par les études ultérieures ne portent que sur l'agencement des détails : d'après cette esquisse, dont ils gardent seulement un calque, les élèves ont à étudier leur projet pendant six semaines, et à le dessiner et rendre à l'effet pour l'époque fixée.

Études sur esquisses : Le mécanisme de ce concours est exactement le même que le précédent, avec cette modification que les programmes donnés en concours ne portent que sur des œuvres trop peu importantes pour nécessiter des études ultérieures. En conséquence, le projet doit être dessiné et lavé dans la journée pour être exposé et jugé avec le *rendu* du mois.

Le premier de ces concours, rapporté par l'élève à l'atelier, subit de nombreuses transformations sous l'influence des professeurs et des anciens de l'atelier qui donnent le pas et guident les études de l'ensemble des élèves; les dessins exécutés avec soin et lavés à l'effet constituent les éléments de brillantes expositions publiques.

Notre œuvre, à nous, s'attachant au plus modeste de ces deux concours, dit *esquisse de*

douze heures, essayera de restituer à ces dessins le cadre qui leur manque; en effet, ces travaux étant modestement exposés sans cadre ni châssis, et leur exécution comme dessin et *rendu*, n'ayant ni la rectitude ni le soin des autres concours, laissent passer indifférents : public, critiques, architectes et quelquefois les concurrents mêmes. Mais la mise en œuvre de cette publication présentait de sérieuses difficultés, tout dans ces projets n'étant qu'indications où l'habileté du rendu masque le défaut d'études dans l'architecture : aussi était-il absolument impossible de graver ces dessins à une grande échelle, il fallait de toute nécessité retrouver dans l'interprétation des planches l'indication sommaire des originaux. Nous avons donc adopté pour l'échelle de nos gravures, des dimensions qui répondent directement à ces données et où le *tracé* de l'architecture est en quelque sorte le *fac-simile* du *faire* de l'original.

Restait une grave question à résoudre, celle de l'indication des fonds et paysages qui enveloppent l'esquisse; car on sait qu'il est de convention à l'École de faire du paysage perspectif, tout en laissant à l'architecture sa forme géométrale. Cette convention, fausse en principe, a toutefois l'immense avantage de laisser au monument ses véritables dimensions, et de respecter le milieu esthétique dont les grandes lignes ont influé sur l'étude de son architecture. Nous ajouterons, en outre, que la petite échelle de ces études justifie presque une pareille convention : en effet, si nous supposons le point central de perspective au centre de la composition et les points de concours à l'infini, la perspective résultant de ce cas particulier donne, pour un monument à une petite échelle, un dessin perspectif différant bien peu du dessin géométral; et si le paysage est exécuté en tenant compte de ce cas particulier, notre convention sera bien près de la réalité. On a reproché et beaucoup de maîtres reprochent encore aujourd'hui *le faire de ce rendu* en arguant que le paysage vient nuire à l'architecture, ou bien encore que l'œil s'égare sur les accessoires au détriment du principal. Nous croyons, nous, que l'architecte doit tenir compte, dans ses créations, des grandes lignes de l'horizon pour tracer les grandes lignes de son architecture, et des accidents du site pour l'orientation de son plan, et que séparer un monument, dans la reproduction en gravure, de l'emplacement qu'il occupe, constitue un anachronisme, puisque sa conception a été subordonnée à cet emplacement. Lutter contre un tel fait est le but que nous avons poursuivi depuis plusieurs années et que nous poursuivons avec cet ouvrage dans lequel nous avons pu mettre, nous-même, en œuvre notre principe. Après de longues études d'après les vieux maîtres graveurs du XVIII[e] siècle, nous avons acquis assez d'habileté pour risquer le grand jour et la critique qui nous pardonneront notre témérité en faveur des documents inédits que nous faisons connaître. En effet, remontant aux générations qui nous ont précédés, nous avons pu constituer une

collection des plus curieuses au point de vue biographique et qui pourra servir à l'étude de la transformation et des progrès de notre École nationale d'Architecture. Dans ce but, nous avons eu bien soin de ne choisir que des œuvres mentionnées et médaillées par le Jury, afin de conserver à la publication la note vraie du niveau des études de chaque génération.

En attirant sur les travaux de l'École des Beaux-Arts l'attention du public, puisse cette publication faire rendre aux jeunes artistes qui fréquentent ses ateliers la part d'estime et de confiance à laquelle ils ont droit dans la vie.

Paris, juin 1874.

J. BOUSSARD.

CONCOURS

DE

L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

PREMIÈRE SÉRIE

ESQUISSES DE DOUZE HEURES

PROGRAMMES ORIGINAUX.

(Toutes les échelles indiquées sont celles des programmes originaux.)

PLANCHE I. — FRONTISPICE POUR UN OUVRAGE D'ARCHITECTURE.

M. JULIEN (1867).

Ce frontispice appartient à la catégorie des travaux extra-réglementaires destinés aux expositions de fin d'année.

Le programme que s'était donné M. Julien avait pour but d'assembler des morceaux d'architecture et de sculpture de la Renaissance française pour servir de frontispice à un ouvrage sur cette période de l'art.

NOTA. *Rien n'a été changé aux dessin et rendu originaux.*

PLANCHES II ET IV. — UN CAMPANILE OU TOUR POUR LES CLOCHES.

M. GUADET (1858).

Cette tour, qui serait le complément d'une église paroissiale du premier ordre, serait isolée et placée soit devant l'église, soit derrière, soit encore sur le côté comme le campanile de Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence.

Elle comprendra, dans sa partie intérieure, une salle où tomberaient les cordes pour les petites sonneries et un ou plusieurs escaliers. Dans sa partie supérieure, un ou deux étages pour les grosses et les petites cloches. Un ou plusieurs cadrans seront placés sur les façades. La hauteur du campanile sera de 50 mètres, et son style devra s'harmoniser avec celui de l'église, lequel est de l'époque de la Renaissance.

On fera un plan de l'étage inférieur et un plan de l'étage supérieur à l'échelle de $0^{m},0025$, l'élévation au double.

NOTA. *Le paysage a été entièrement refait.*

PLANCHES III ET IV. — UN MONUMENT A NICOLAS POUSSIN.

M. CH. DUPREZ (1860).

Ce monument érigé à la mémoire du grand peintre français serait placé dans un enclos planté d'arbres variés, sur le penchant d'une colline au bord de la Seine, près des Andelys.

Son motif principal serait une statue élevée sur un piédestal et convenablement abritée. Le mur d'enceinte de l'enclos serait relié à une petite habitation de deux ou trois pièces pour un gardien, et à un petit portique, lieu de repos pour les personnes qui viendraient visiter le monument.

La pente du terrain serait de 0,40 à 0,50 par mètre; sa plus grande dimension n'excédera pas 30 mètres. On fera le plan général sur une échelle de 0,005 pour mètre et une élévation de la partie centrale dans une largeur d'environ 15 mètres sur une échelle de 0,015 pour mètre.

NOTA. Nicolas Poussin naquit aux Andelys au mois de juin 1594, et mourut à Rome le 19 novembre 1665, à l'âge de soixante-douze ans.

NOTA. *Bien que très-habilement rendus, les fonds ont dû être refaits entièrement, ceux indiqués se prêtant peu au travail de l'eau-forte.*

PLANCHES V ET VI. — UN PONT SUR UN CHEMIN DE FER.

M. E. VAUDREMER (1852).

Ce pont, qui réunirait les deux parties d'un jardin d'agrément coupé par une ligne de chemin de fer, couvrirait une double voie et aurait 12 mètres de largeur entre ses deux culées.

Construit dans le but d'ajouter aux charmes du jardin, il serait surmonté d'un ou deux pavillons placés sur son milieu ou à ses extrémités, ou encore d'une galerie qui, ainsi que les pavillons, serait disposée de manière à ce qu'on pût, de l'intérieur, voir passer les convois.

On fera, pour les esquisses, le plan avec les abords du jardin et une coupe à l'échelle de 0,005, l'élévation au double.

NOTA. *L'ensemble du rendu a été respecté.*

Planches VII et VIII. — Un monument votif.

M. Vignol (1851).

On suppose que trois voyageurs : un astronome, un homme de lettres et un capitaine, après avoir échappé à un naufrage, veulent consacrer le rocher désert sur lequel ils ont trouvé leur salut par un monument de pieuse reconnaissance.

A cet effet, le monument à projeter, en partie taillé dans le roc, se composera d'une petite chapelle à Notre-Dame de Bon-Secours, dans laquelle seraient des tables où les voyageurs qui visiteraient ce lieu pourraient inscrire leurs noms, et au-dessus d'une partie élevée de manière à être aperçue de la mer et indiquer par ses formes et par ses attributs le caractère de chacun des naufragés, comme aussi à rappeler l'événement qui détermina sa construction.

La dimension du terrain est à volonté. Plan et coupe à 0,005, élévation au double.

Nota. *L'ensemble du rendu a été respecté.*

Planche IX. — Un arc d'honneur.

M. Davioud (1845).

En tête d'un pont d'une colonie agricole.

Nota. *Le programme n'a pu être retrouvé.*

Planches X et XI. — Un exèdre joint a une salle de billard.

M. Paulin (1867).

On appelle exèdre une construction disposée pour la conversation, garnie de siéges, et ouverte de manière qu'on puisse, du lieu où l'on converse, jouir en même temps de la vue de l'extérieur.

L'ensemble proposé d'un exèdre et d'une salle de billard serait une dépendance d'une maison de plaisance au corps de laquelle il se rattacherait par une communication couverte.

La plus grande dimension de l'exèdre et de la salle de billard n'excédera pas 15 mètres, non compris les degrés et empattements qui pourront en dépendre.

On rendra compte par arrachements, et en dehors de la dimension susdite, de la galerie de communication dans une longueur de 4 à 5 mètres. Plan à 0,005, élévation et coupe au double.

Nota. *Les fonds ont été entièrement refaits.*

PLANCHES XII ET XIII. — UNE FONTAINE.

M. ANCELET (1848).

Cette fontaine, qui est supposée devoir être érigée sur une des routes de nos possessions d'Afrique, sera principalement caractérisée par les dispositions que commande un climat brûlant.

Elle serait située dans une oasis de palmiers, d'orangers, de citronniers, de myrtes, et offrirait aux voyageurs et à leurs montures l'ombre pour le repos, l'eau pour la soif. Un ou plusieurs robinets seraient destinés aux hommes et les abreuvoirs des montures seraient alimentés par un ou plusieurs autres.

La plus grande dimension des constructions n'excédera pas 20 mètres. Plan et coupe à 0,005, élévation au double.

NOTA. *Les fonds ont été entièrement refaits.*

PLANCHES XIV ET XV. — UNE ÉCOLE PRIMAIRE.

M. PAMARD (1868).

Cet édifice serait construit sur un terrain isolé de trois côtés; le côté de l'entrée serait sur la place publique d'une petite ville, les deux autres côtés sur deux rues aboutissant à cette place. Il peut être à deux étages et il comprendra :

Une salle d'école ou classe pour 100 élèves, d'au moins 100 mètres de superficie; un préau découvert, des latrines, etc., un dépôt de livres et un dépôt de paniers; enfin, un petit logement pour le maître et sa famille.

La largeur du terrain en façade sur la place n'excédera pas 20 mètres; sa profondeur est indéterminée. Plan et coupe à 0,005; élévation au double.

NOTA. *Les fonds ont été entièrement refaits.*

PLANCHE XVI. — UNE CHAPELLE SUR UNE GRANDE ROUTE.

M. MAUPAS (1867).

Cette chapelle, dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours, serait peu considérable par elle-même, en ce qu'elle se composerait seulement d'un petit sanctuaire capable de contenir l'autel et le prêtre desservant; mais elle prendrait son importance d'un large portique qui formerait un abri pour les voyageurs et où se tiendrait le public pour assister à l'office qui aurait lieu une fois par an, à la fête de la Vierge.

La plus grande dimension n'excédera pas 15 mètres. Plan et coupe à 0,005; élévation au double.

NOTA. *Le rendu de cette esquisse a été respecté entièrement.*

PLANCHES XVII ET XVIII. — SALLE A MANGER D'ÉTÉ.

M. PAMARD (1868).

Cette salle à manger serait située au milieu d'une plantation de hautes futaies; elle s'élèverait au-dessus d'un soubassement formant terrasse, dans une partie duquel serait un office avec ses dépendances. La salle peut être seule ou accompagnée d'annexes et avoir telles dispositions particulières qu'on jugera propres à l'agrément, à la commodité et à la solidité.

La terrasse, à laquelle on parviendrait par des rampes ou des escaliers, pourrait être ornée de fontaines, de statues, etc.

La plus grande dimension de la salle, intérieurement, n'excédera pas 8 mètres.

On fera le plan au niveau du sol inférieur du soubassement, un plan général au niveau de la salle et une coupe à l'échelle de 0,005 pour mètre; enfin une élévation générale au double.

NOTA. *Les fonds ont dû être refaits complètement.*

PLANCHES XIX ET XX. — UN RENDEZ-VOUS DE CHASSE.

BALTARD (1827).

Nous n'avons pu retrouver aucune trace du programme de cette esquisse qui fait partie de la collection conservée à la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts.

NOTA. *L'ensemble du rendu a été conservé.*

PLANCHES XXI ET XXII. — UN PAVILLON DE BAINS.

M. LAMBERT (1872).

Ce pavillon, situé dans un parc à proximité d'une riche habitation de plaisance, serait tout à la fois un lieu d'utilité et d'agrément. Il se composerait de six à huit cabinets de bains, moitié pour chaque sexe; de deux piscines dans chacune desquelles trois ou quatre personnes pourraient se baigner ensemble, et de deux salons-galeries communs également, où l'on pourrait se retirer pour jouir de la fraîcheur des bosquets et du mystère qui environnerait ce petit édifice.

A chaque cabinet de bains serait annexée une petite pièce avec lit de repos.

La plus grande dimension du terrain occupé par les constructions n'excédera pas 25 mètres.

Plan et coupe à 0,005, élévation au double.

NOTA. *Le rendu a été entièrement conservé.*

Planches XXIII et XXIV. — Une fontaine d'eaux minérales.

M. Moyaux (1858).

Cette fontaine, située dans les montagnes, à quelque distance d'un établissement sanitaire dont elle pourrait être considérée comme une dépendance, offrirait un but de promenade, un lieu de repos et de réunion à l'usage des buveurs d'eau.

La source jaillirait dans une salle dont les dispositions et la décoration seraient en rapport avec sa destination.

Cette salle principale, propre à la réunion d'environ trente personnes, serait accompagnée de deux petites pièces de service et précédée d'un portique avec exèdre. Le trop-plein de la fontaine intérieure donnerait motif à une petite fontaine extérieure, en avant du portique.

La forme et l'étendue du terrain sont indéterminées.

Nota. *Les fonds ont été entièrement refaits.*

Planche XXV. — Une fontaine publique et une aiguade sur un port de la Méditerranée.

M. Viennois (1869).

Une aiguade est un lieu où l'on fait provision d'eau douce pour les navires. Elle doit être rapprochée d'un fond accessible aux chaloupes, et même l'eau peut y être reçue dans des tonnes sans qu'il soit besoin de débarquer.

Une fontaine publique, réunie à une aiguade pour les besoins d'une ville et d'un fort, située entre un bassin du port et une place de la ville, doit donner motif à un monument intéressant pour l'un et pour l'autre, sous le double rapport de son utilité et de la beauté de son aspect. A quelque ordre d'idée ou de traits qu'appartienne le motif de la décoration de ce monument, les bassins et les chutes d'eau devront être disposés en vue des besoins à satisfaire.

Échelle du plan : 0,005; élévation, 0,015.

Nota. *Bien qu'habilement rendus, les fonds de cette esquisse ont dû être refaits.*

Planche XXVI. — Une colonne rostrale.

M. H. Mayeux (1869).

Ce monument, à l'instar des colonnes rostrales des Romains, serait érigé en commémoration d'une grande victoire navale.

La statue allégorique de la France ou celle de l'amiral commandant la flotte victorieuse surmontera le chapiteau. Le fût sera orné de proues de vaisseaux, de bas-reliefs, d'attributs, etc.

Le piédestal portera l'inscription.
On fera la moitié du plan et l'élévation à 0,10 pour mètre.

Nota. *Les fonds ont été entièrement refaits.*

Planches XXVII et XXIX. — L'entrée d'un hippodrome.

M. Paulin (1870).

Cette entrée d'un hippodrome à nos usages, de construction solide, se composerait d'un vestibule contenant les bureaux pour la distribution des billets et le dépôt des caisses, d'un second vestibule où se trouveraient le contrôle et les entrées aux gradins inférieurs, ainsi que les escaliers donnant accès aux gradins supérieurs, et une loge ouverte formant couronnement sur l'entrée. Le terrain est indéterminé.

On fera le plan et la coupe, dans lesquels seront compris les escaliers avec arrachements des gradins, à l'échelle de 0,005, élévation au double.

Nota. *L'ensemble du rendu a été respecté.*

Planches XXVIII et XXIX. — Un siége épiscopal dans le chœur d'une cathédrale.

M. Th. Dauphin (1873).

Dans la primitive église, les siéges réservés aux évêques étaient en marbre et décorés de matières précieuses et de riche mosaïque. Leur place était au fond du chœur. Dans quelques beaux exemples du moyen âge et de la Renaissance, nous voyons ces siéges former l'extrémité d'un défilé de stalles; ils sont alors, le plus souvent, en bois sculpté; on les trouve en outre, quelquefois, rehaussés d'incrustations et de dorures. En un mot, à toutes les époques ces meubles ont eu dans les chœurs des églises une grande importance par leurs richesses et leurs positions.

La dimension du siége à projeter est indéterminée; l'échelle pour le plan et la coupe sera de $0^{m},025$ pour mètre et l'élévation au double.

Planche XXX. — Décoration d'une cheminée.

Mansard (1700).

Cette esquisse porte en marge, de la main même de Mansard, cette annotation :
« Livre nouveau, de cheminées à la mode inventée par M. Mansard architecte, exécuté à Trianon. »

Planches XXXI et XXXIII. — Un abreuvoir.

Achille Leclère (1807).

Le programme n'a pas été conservé à la bibliothèque.

Nota. *Le rendu a été presque complétement conservé.*

PLANCHES XXXII ET XXXIII. — PUITS MITOYEN ENTRE UN JARDIN BOTANIQUE ET UN POTAGER.

M. E. GILBERT (1817).

Le programme n'a pas été conservé à la bibliothèque. Nous avons laissé à l'esquisse ses dimensions originales et son rendu.

PLANCHES XXXIV ET XXXV. — UNE VOLIÈRE DANS UN JARDIN D'HIVER.

M. DIET (1851).

En raison de la douceur de la température du jardin, cette volière, l'un de ses principaux ornements, serait destinée à recevoir des oiseaux des cinq parties du monde, ce qui motiverait dans la volière un nombre correspondant de divisions dans chacune desquelles se trouveront des bassins pour les poissons curieux.

Le tout sera accompagné de jets d'eau, de fleurs et d'objets d'art, et devra être d'un aspect piquant et agréable. La plus grande dimension de l'espace réservé à la volière sera de 15 mètres, non compris les entourages.

On fera le plan et la coupe à l'échelle de 0,0075, élévation au double.

PLANCHE XXXVI. — UNE FONTAINE A CÉRÈS.

LEBAS (1802).

L'esquisse originale dont nous avons conservé les dimensions, sans aucune réduction, porte seulement cette indication : l'élévation sur une échelle de 6 millimètres, le plan et la coupe de la fontaine sur une échelle de 3 millimètres et le plan général de la salle sur une échelle de 001 par mètre.

Il n'existe plus d'autre programme.

NOTA. *Les fonds ont été complétement créés.*





Une [illegible] des [illegible] — J. Trouessard

Mr DALET 1858




M·G ADET



Pont sur un chemin de fer — Boussard

Mr E. VAUDREMER



ont sur un C... ... Boussard ...













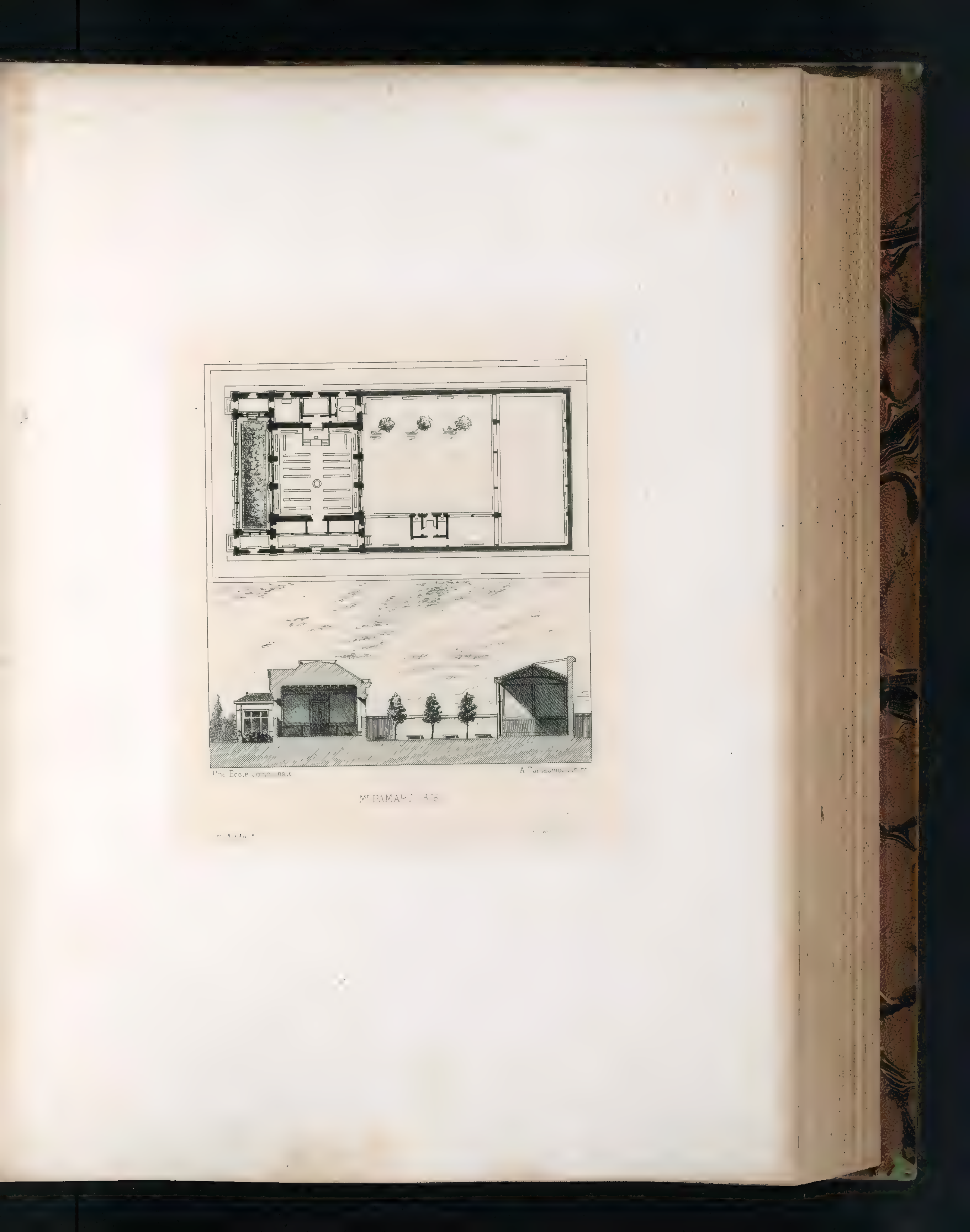
Pl. 12





Une école communale — Boussard sc.

Mʳ DAMART 53


Une Ecole communale
Mr PAMART

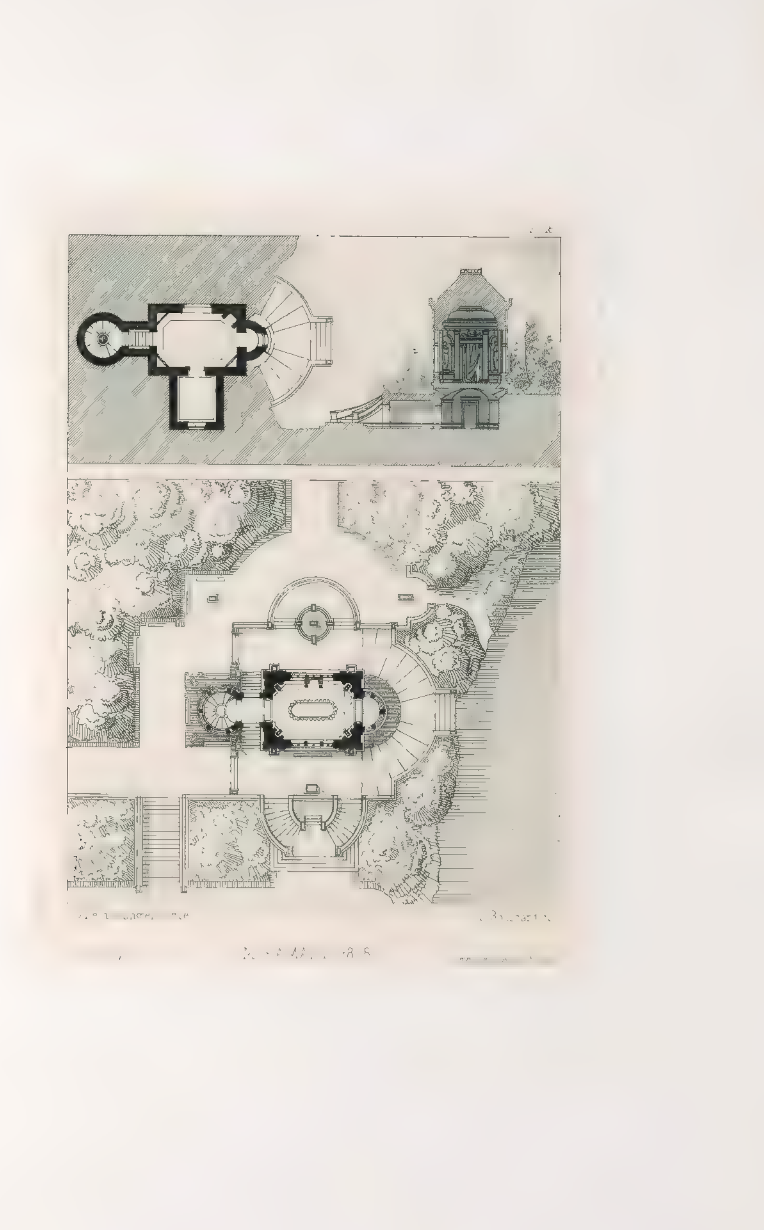


Chapelle sur une grande Route — Boussard s.

Mr MAJPAS 1867



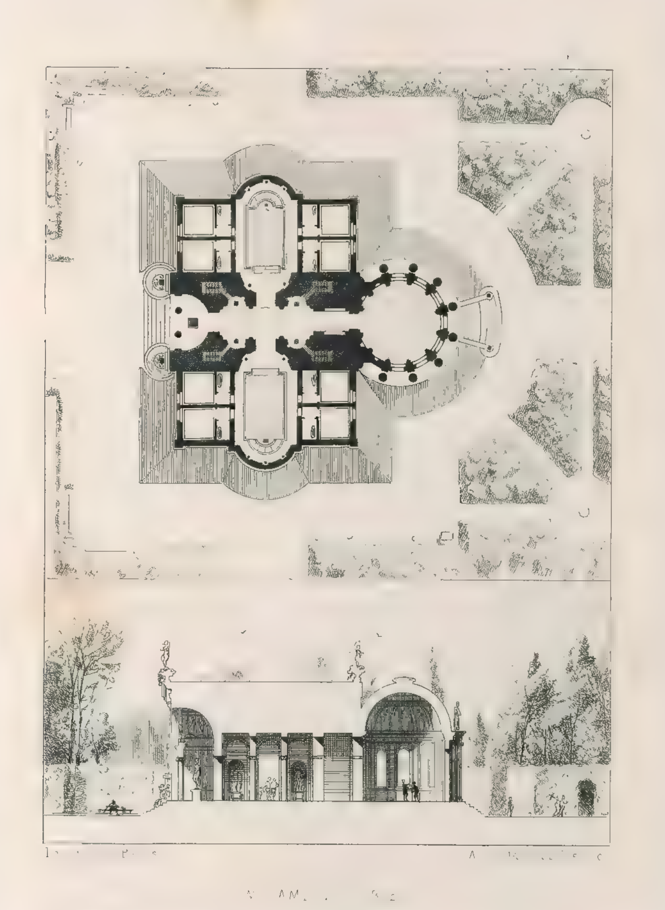
MIRAMART (1868)



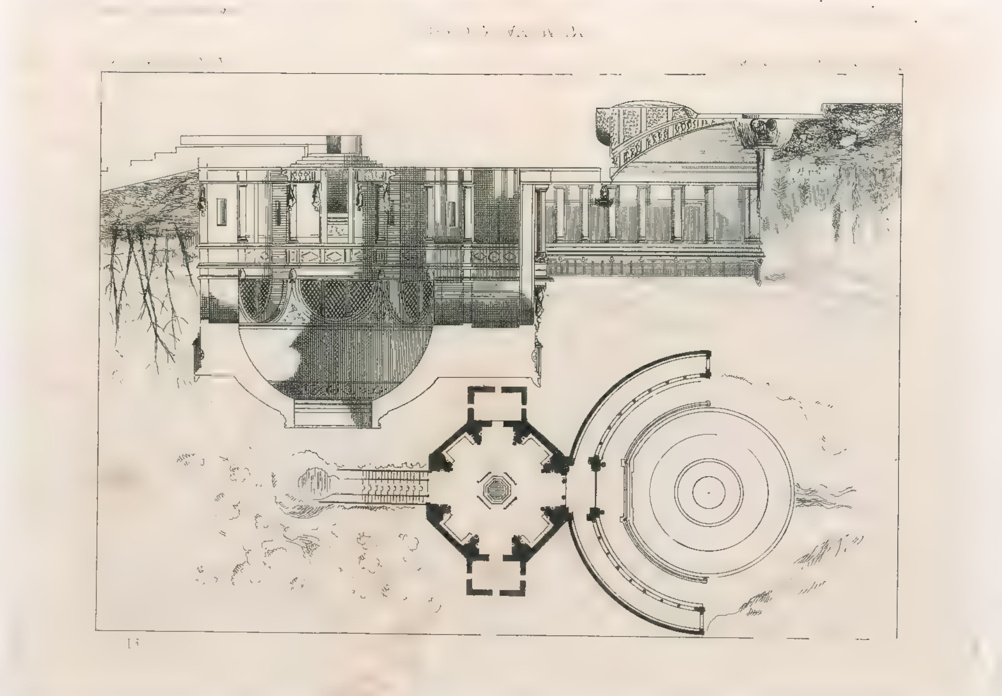










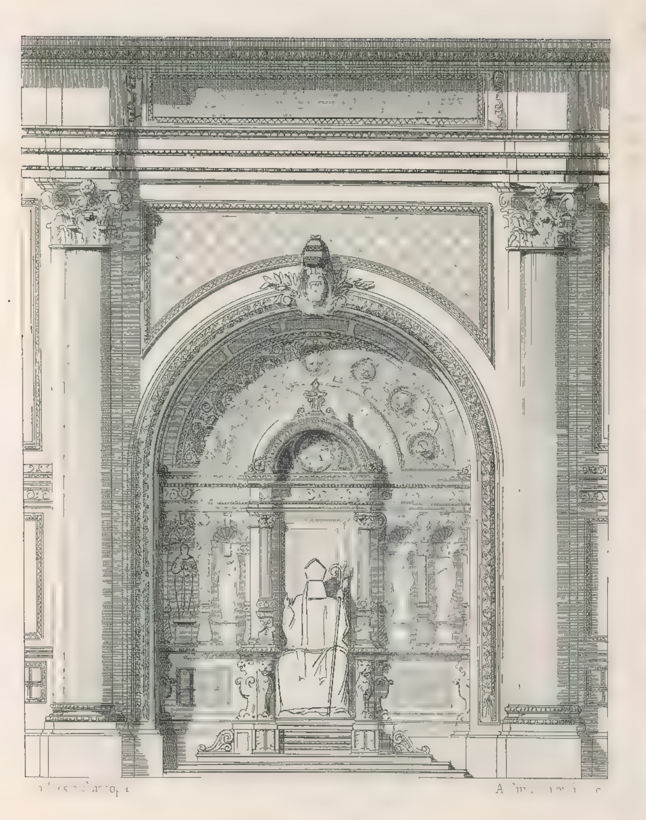




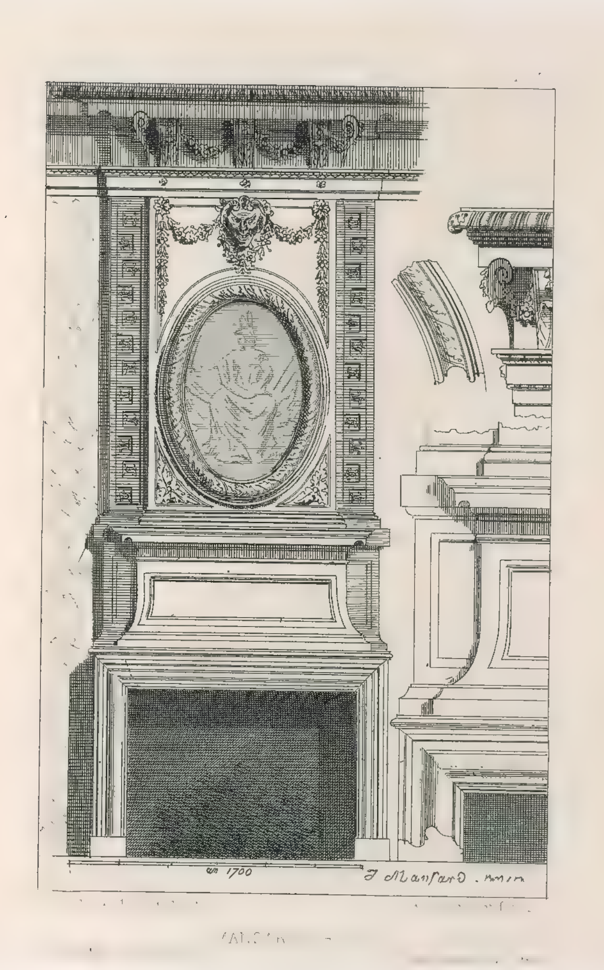

NAVARIN



J. Boissard sc






en 1700
J Mansard

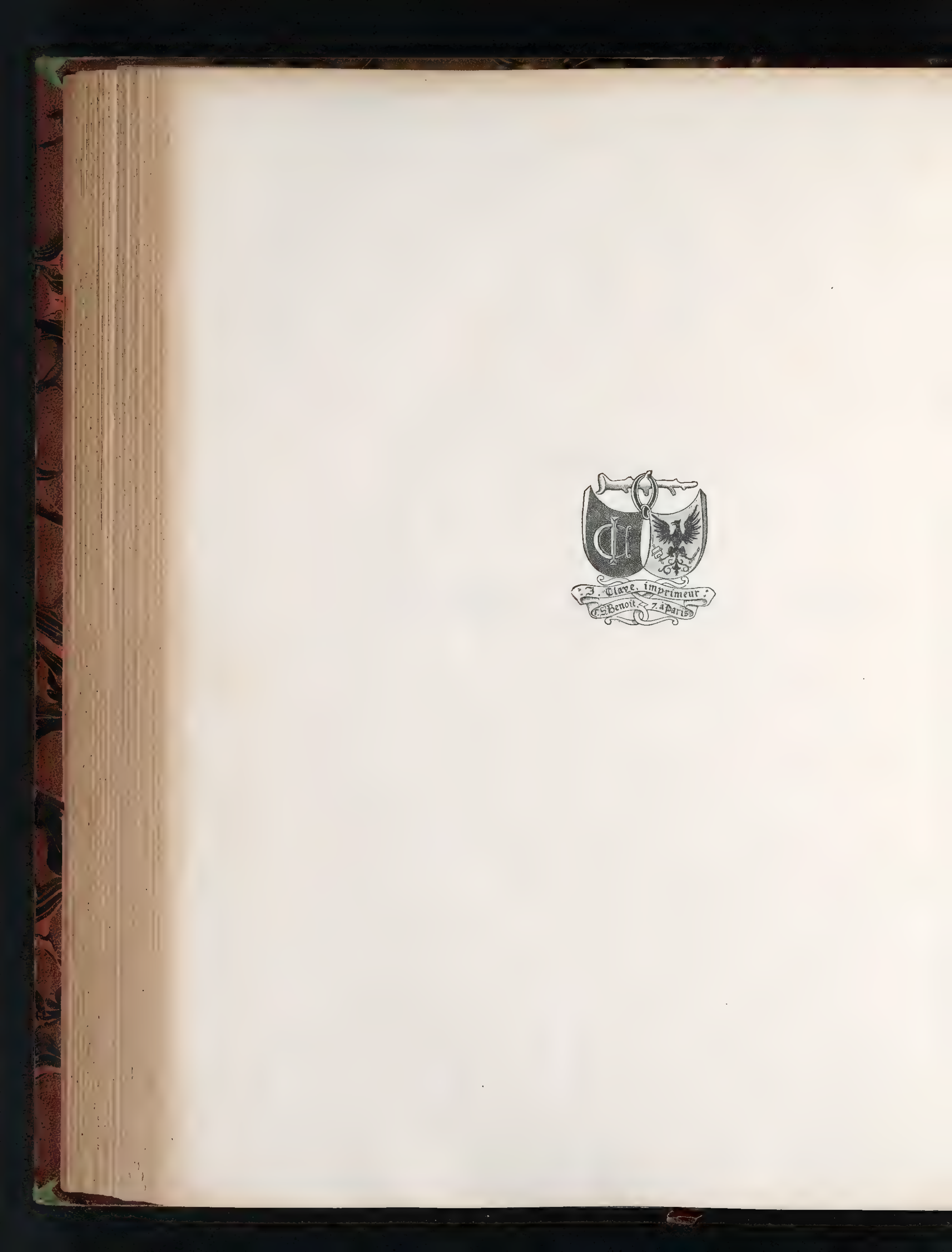




CONCOURS

DE L'ÉCOLE

DES BEAUX-ARTS


J. Claye, imprimeur
r. S. Benoit, 7, à Paris

CONCOURS

DE L'ÉCOLE

DES

BEAUX-ARTS

(MÉDAILLES ET MENTIONS)

Dessinés d'après les originaux et gravés à l'eau-forte par

J. BOUSSARD

ARCHITECTE, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

SECONDE SÉRIE



PARIS

V[e] A. MOREL ET C[ie], ÉDITEURS

13, RUE BONAPARTE, 13

M DCCC LXXV

CONCOURS

DE

L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

DEUXIÈME SÉRIE

ESQUISSES DE DOUZE HEURES

PROGRAMMES ORIGINAUX

(Toutes les échelles indiquées sont celles des programmes originaux.)

PLANCHES XXXVII ET XXXVIII. — UN PETIT MONUMENT DESTINÉ A RENFERMER UNE IMAGE MIRACULEUSE.

M. CLÉRET (1874)

Ce monument, élevé dans l'intérieur d'une église, consisterait en un édicule à l'instar de ceux de ce genre que l'on voit dans quelques églises d'Italie, et qui sont devenus célèbres par les pèlerinages auxquels les images ou les reliques qu'ils renferment donnent lieu : tels sont ceux des madones de Lorette, du Chêne, d'Assise, etc.,

Il y aurait dans cet édicule, qui serait richement décoré tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, un autel au-dessus duquel serait exposée l'image miraculeuse ou les reliques, objets de la vénération des fidèles.

Les diverses circonstances de la vie du saint y seraient retracées par des peintures ou des sculptures disposées de manière à présenter une décoration convenable.

La face principale, ouverte afin que l'on puisse en apercevoir l'intérieur, serait tournée vers l'entrée de l'église. Il pourrait être entouré d'une enceinte à hauteur d'appui, formée soit par une belle grille, soit par une riche balustrade.

On ne détermine pas quelle sera la forme de ce petit monument, on fera seulement observer que sa disposition devra être telle que la circulation intérieure de l'église dans laquelle il serait élevé ne soit pas interceptée et que son caractère religieux devra porter au recueillement.

Plus grande dimension 8 mètres. Plan $0^m,002$; plan église, $0^m,01$.

NOTA. *Les fonds ont été entièrement modifiés.*

PLANCHES XXXIX ET XLI. — CABINET DE LECTURE.

M. PAULIN (1870)

Ce petit établissement se composerait d'une salle de lecture contenant un choix de livres, laquelle serait précédée d'un portique ouvert sous lequel se placeraient aussi les lecteurs qui préféreraient l'air libre et la vue du paysage.

Quelques cabinets pour l'étude accompagneraient la salle principale et deux ou trois pièces avec entresol seraient occupées par le chef de l'établissement et sa famille.

Le terrain est à volonté, mais on devra se renfermer dans des dimensions raisonnables.

Plan 0^m,005 ; élévation 0^m,01.

NOTA. *L'ensemble du paysage a dû être refait pour se prêter à l'interprétation par l'eau-forte.*

PLANCHES XL ET XLI. — UNE BASTIDE SUR LES BORDS DE LA MÉDITERRANÉE.

M. NAVARRE (1871)

Le programme imposé aux concurrents demandait un projet de villa sur les bords de la Méditerranée. Ce genre de construction, baptisé du nom de Bastide dans le midi de la France, a fourni à M. Navarre l'occasion de produire une œuvre extrêmement originale au rendu de laquelle nous n'avons apporté que des modifications insignifiantes.

PLANCHE XLII. — CHEMINÉE POUR UN MINISTÈRE DE LA MARINE.

M. LAFOLLYE (1854)

Les anciens palais du Moyen Age, de la Renaissance et même ceux de l'époque moderne fournissent des exemples de l'importance que peuvent avoir des cheminées dans la décoration intérieure des grandes pièces d'apparat. Celle qui fait le sujet de ce programme pourrait égaler en richesse et en dimensions ce que ces exemples nous offrent de plus remarquable en ce genre.

Tous les éléments dont elle se compose doivent être caractéristiques.

La largeur de la face du salon dont cette cheminée formera le principal motif de décoration n'excédera pas 10 mètres. Quant aux autres dimensions elles sont indéterminées.

Plan 0^m,01 ; élévation 0^m,04.

NOTA. *Le rendu a été conservé sans changement sérieux.*

PLANCHE XLIII. — PORTE DE JARDIN DES PLANTES.

M. MAZOIS (1806)

Nous n'avons pu retrouver le programme de cette esquisse, à laquelle nous avons conservé la physionomie du dessin de l'original.

Planches XLIV et XLV. — Une Glacière.

M. Hébert (1812)

Même observation que pour l'esquisse précédente.

Planche XLVI. — Un Observatoire de plaisance.

M. Arnaud (1872)

Ce petit édifice, destiné à l'embellissement d'un parc, serait élevé sur le point culminant et de convergence des avenues d'un jardin disposé en amphitéâtre.

Il se composera d'une pièce d'entrée en saillie sur le corps principal du bâtiment, lequel renfermera un escalier correspondant aux différents balcons de repos, distribués en saillie sur la hauteur de l'observatoire.

Au sommet, une plate-forme couverte aura l'étendue convenable à sa destination.

Cette plate-forme sera agrandie au moyen d'un encorbellement formant corniche. La hauteur totale sera de 20 mètres.

Plan et coupe $0^{m},005$; élévation double.

Nota. *Les fonds ont été entièrement refaits.*

Planches XLVII et XLVIII. — Un Tombeau de famille.

M. Th. Dauphin (1871)

Ce monument destiné à réunir en une même demeure les dépouilles mortelles, d'une nombreuse et puissante famille, se composera d'une chambre sépulcrale en forme de chapelle.

Le pavé sera divisé en compartiments réguliers correspondants à autant de cases disposées pour le dépôt des cercueils.

Une place distinctive sera réservée au chef de la famille.

On placera au fond un prie-Dieu en forme d'autel.

La chambre sépulcrale sera précédée d'un porche d'ordre grec. On y appliquera le mode le plus convenable au caractère du monument, en tenant compte des exigences du genre grec.

Nota. *Le rendu a été conservé.*

Planches XLIX et LI. — Pavillon d'agrément sur un étang.

M. Dutert (1862)

Ce pavillon qui aurait pour base un rocher, serait élevé sur un soubassement dans lequel se trouveraient une grotte ou salle fraîche et des cases pour abriter des oiseaux aquatiques. Le pavillon proprement dit serait entouré d'une terrasse ornée de statues, de jets d'eau et de fleurs. On y arriverait par un escalier extérieur

qui partant du niveau de l'eau, où serait un embarcadère, franchirait toute la hauteur du soubassement. Il serait utile qu'un escalier intérieur facilitât l'accès de la grotte au sol du pavillon qui serait orné extérieurement et intérieurement de tout le luxe admissible pour un semblable édifice. La plus grande dimension du terrain y compris le soubassement n'excédera pas 12 mètres. L'embarcadère et l'escalier pourront être en dehors de cette mesure.

Nota. *De légères modifications ont été apportées au rendu de cette esquisse.*

Planches L et LI. — Porte de Cimetière.

M. Normand (1855)

Cette porte devra être d'un caractère grave et monumental, sera dégagée à l'extérieur de toute construction et distribution de détail nuisible à son effet. On pratiquera donc à l'intérieur deux petits logements, l'un pour le portier, l'autre pour l'agent préposé à la surveillance et à la conservation des tombeaux.

L'entrée fermée par des vantaux de bronze, devra être assez large pour livrer facilement passage aux convois.

Les inscriptions, figures ou attributs faisant partie de la décoration rappelleront particulièrement les pensées consolantes du christianisme.

La plus grande dimension n'excédera pas 25 mètres.

Plan $0^{m},005$; élévation $0^{m}.01$.

Nota. *Les fonds ont été refaits.*

Planches LII et LIV. — Une Entrée d'hotel.

M. Danjoy (1865)

Cet hôtel doit avoir son entrée sur un pan coupé à l'angle de deux rues : le plan doit indiquer les amorces des pièces, salles, escaliers et cours dans lesquels cette entrée donnerait accès.

Planches LIII et LIV. — Salle de billard.

M. Roux (1869)

Cette salle, à l'instar de la salle de billard de la villa Albani, serait située dans les jardins d'une maison de plaisance d'un riche amateur des arts.

Elle serait précédée d'un portique et d'un divan ou petit salon pour les fumeurs.

Cette dépendance peut être entièrement isolée, comme à la villa précitée, ou reliée par le portique au corps de logis principal dont elle formerait une des ailes, l'autre servant de musée. Dans ce cas on indiquerait les dispositions générales par un croquis de plan en masse.

Le tout serait orné d'objets d'art et manifesterait, par l'élégance du style, le goût judicieux du propriétaire.

Terrain à volonté.

Plan 0^{m},005 ; élévation double.

NOTA. *Le rendu n'a pas été modifié.*

PLANCHE LV. — UN BÉNITIER.

M. VILLAIN (1849)

L'énonciation de cette esquisse comporte avec elle le programme de cette œuvre.

PLANCHES LVI ET LIX. — PORTE DE PARC.

M. A. LEBRUN (1862)

La porte à projeter, celle d'un parc de chasse dépendant d'un château dont elle serait un des points de vue, pourrait être très-richement décorée. Des passages distincts y seraient réservés pour les chevaux et les voitures, et pour les piétons. Elle sera accompagnée d'un petit logement de concierge ou garde-chasse et d'une petite buvette.

Un ou deux petits escaliers intérieurs ou extérieurs conduiront à une terrasse couverte ou découverte ; formant tout ou partie du couronnement de la porte.

Cette porte, avec tous les accessoires qu'on y voudra ajouter, aura un aspect pittoresque quoique régulier.

Les dimensions du terrain sont indéterminées.

Plan et coupe 0^{m},005 ; élévation au double.

NOTA. *Les premiers plans ont été légèrement modifiés.*

PLANCHES LVII ET LIX — MAISON DE GARDE-CHASSE.

M. A. NORMAND (1855)

Ce bâtiment, destiné à l'habitation d'un garde-chasse et de sa famille, serait situé en face de l'entrée d'un parc d'une résidence impériale, à l'embranchement de deux routes formant entre elles un angle de 60°.

Il contiendra au rez-de-chaussée une salle commune, une petite cuisine, une serre, une petite écurie, un escalier.

Au 1er étage : des chambres à l'usage de la famille et au-dessus une petite loge pour faciliter la surveillance dans toutes les directions.

Les constructions n'excéderont pas 12 mètres dans leur plus grande dimension.

Plan 0^{m},005 ; élévation $0,^{m}01$.

NOTA. *Le paysage a été entièrement créé.*

Planches LVIII et LIX. — Un Confessionnal.

M. Paulin (1867)

Le confessionnal proposé serait dans une des chapelles accessoires d'une église paroissiale et contribuerait à sa décoration. Il se composerait de trois compartiments; celui du milieu, destiné au confesseur, contiendra un siége commode avec ses accoudoirs et sera percé latéralement de deux ouvertures grillées, avec leurs volets pour communiquer à droite et à gauche. Cette cellule doit être fermée par une porte pleine par le bas et à jour par le haut.

Les deux compartiments latéraux, destinés aux pénitents, seront ouverts et renfermeront chacun un prie-Dieu pour s'agenouiller.

Ce confessionnal exécuté en menuiserie, sera orné d'attributs caractéristiques. Il n'excédera pas 3 mètres dans sa largeur.

Plan et coupe à $0^{m},025$; élévation au double.

Nota. *Les fonds seuls ont été modifiés.*

Planche LX. — Une Chapelle funéraire.

M. Feuchère (1867)

Le programme demandait aux concurrents, l'étude d'un monument funéraire à élever à la mémoire des soldats morts pendant la campagne du Mexique. Situé au sommet d'une colline, l'accès devait en être facilité par des rampes et des terrasses superposées. Autour de la chapelle principale serait disposée une série de petits monuments funéraires destinés à rappeler la mémoire des principaux officiers morts pendant cette campagne. Le détail de l'un de ces monuments devra accompagner le projet d'ensemble.

Nota. *Aucune modification n'a été apportée au rendu.*

Planches LXI et LXII. — Hôtel sur un pan coupé.

M. H. Mayeux (1866)

Même programme que planche LII.

Planches LXIII et LXIV — Théatre en plein air.

M. E. Navarre (1873)

Dans plusieurs des villes qui s'élèvent autour du lac Majeur, il existe des théâtres en verdure. On suppose qu'un riche amateur de l'art dramatique veut imiter dans les jardins de sa maison de plaisance ces sortes d'édifices plutôt plantés que construits.

La salle proposée se composerait en effet de gradins de gazon et de loges taillées dans la verdure, mais la scène serait construite à la manière des anciens et formerait, en dehors des représentations, l'ornement principal du bosquet. Le fond serait fermé par un rideau qui s'ouvrirait sur un point de vue agréable lorsque la scène se passerait à la campagne; on ménagera sur les côtés un petit salon et quelques loges d'acteurs.

Le tout serait orné de statues, colonnes isolées, etc.

Le terrain à volonté.

Plan 0^{m},0025; élévation double.

NOTA. *Pas de modifications au rendu.*

PLANCHE LXV. — DÉCORATION D'UN PUITS.

M. F. ROUX (1869)

Ce puits placé entre un jardin botanique et un jardin potager, dépendants de la même propriété, sera disposé de manière à pouvoir servir également aux deux jardins, bien que le sol du jardin botanique doit être supposé de 2 ou 3 mètres plus élevé que celui du potager.

Des réservoirs propres à tirer de l'eau du puits y seront placés, des deux côtés, pour le service de chaque jardin.

La décoration du puits sera architectonique. On y fera entrer un cadran solaire et un indicateur des vents. La façade, y compris les réservoirs, n'aura pas plus de 8 mètres de largeur.

Plan et coupe à 0^{m},0075, et l'élévation, côté du potager, à 0^{m},015.

NOTA. *Les premiers plans seuls ont été changés.*

PLANCHES LXVI ET LVIII. — TRAVÉE D'UNE NEF.

M. G. DUVAL (1874)

Le programme imposé consistait à décorer la travée d'une nef d'église; le plan devait indiquer les projections et amorces de cette travée. Style indéterminé.

PLANCHES LXVII ET LXVIII. — PORTIQUE POUR LES NEUF MUSES.

M. NAVARRE (1874)

Il était demandé par le programme un portique destiné à décorer et embellir le parc d'une grande propriété. Ce portique, destiné à être à la fois un but de promenade et un lieu de repos, devait comporter dans sa décoration : des exèdres, des fontaines, des bancs de verdure, etc., et son principal ornement devait se trouver dans l'emploi des statues des neuf Muses comme motif principal d'ornementation.

Planches LXIX et LXXI. — Porte de parc.

M. Decrément (1848)

Même programme que planche LVI.

Nota. *Les premiers plans seuls ont été modifiés.*

Planches LXX et LXXI. — Fontaine pour caravane.

M. Bunot (1875)

Même programme que planche XII de la première série.

Nota. *L'ensemble du rendu a été transformé.*

Planche LXXII. — Un Exèdre.

M. F. Roux (1866)

Il était demandé par le programme le projet d'un exèdre couvert, orné, à l'instar de ces sortes d'édicules, de rampes, fontaines, bancs, gazons, etc.

Le programme, qui était celui d'un concours au premier essai de grand prix, demandait en plus le détail de l'ordre employé dans le projet par chacun des concurrents.

Nota. *Le rendu a été entièrement conservé.*

J. BOUSSARD.

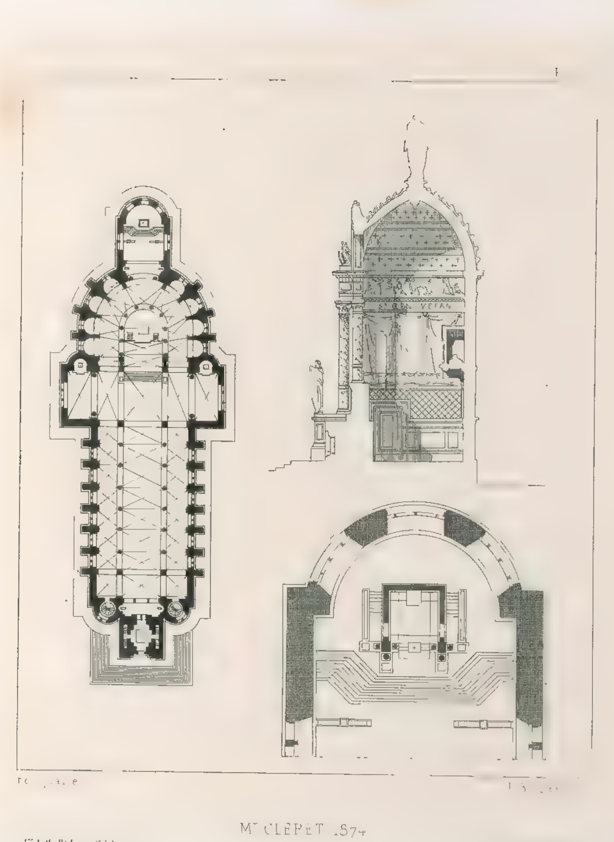







Pl. 36





Mr CLÉPET 1874



M PAULIN 187



... bords de la Méditerranée

... Bo... sud...

Mr NAVARRE 187.

Imp Lemercier et Cie Paris



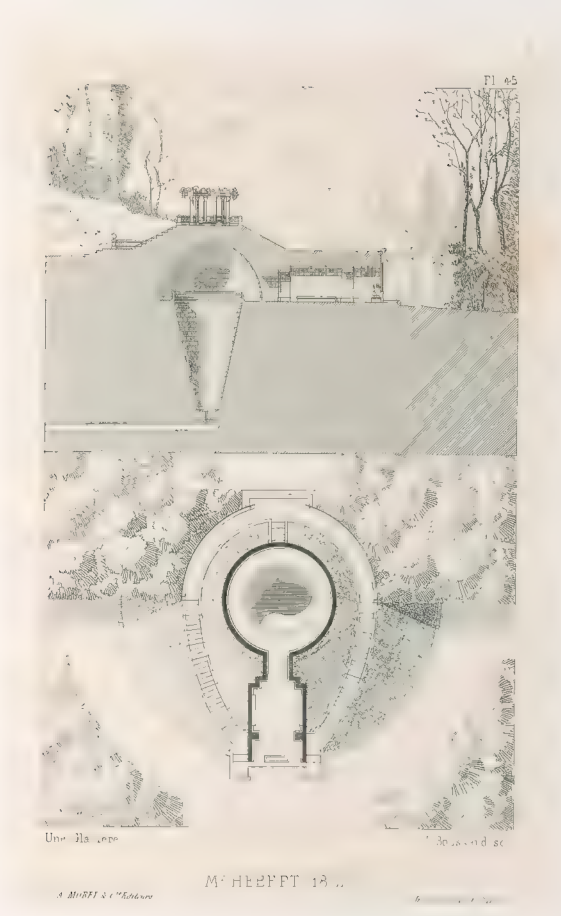
M NAVARRE





M MA. D.S. 1856





Une Glacière — Boussard sc.

Mr HEBERT 18..

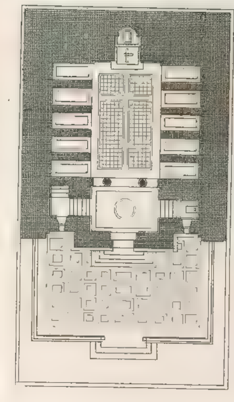
A. MOREL & Cie Éditeurs

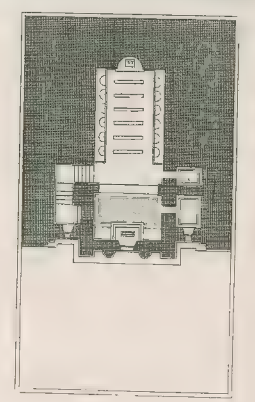


M. A. NAUD









Tombeau de famille

J. Boussard

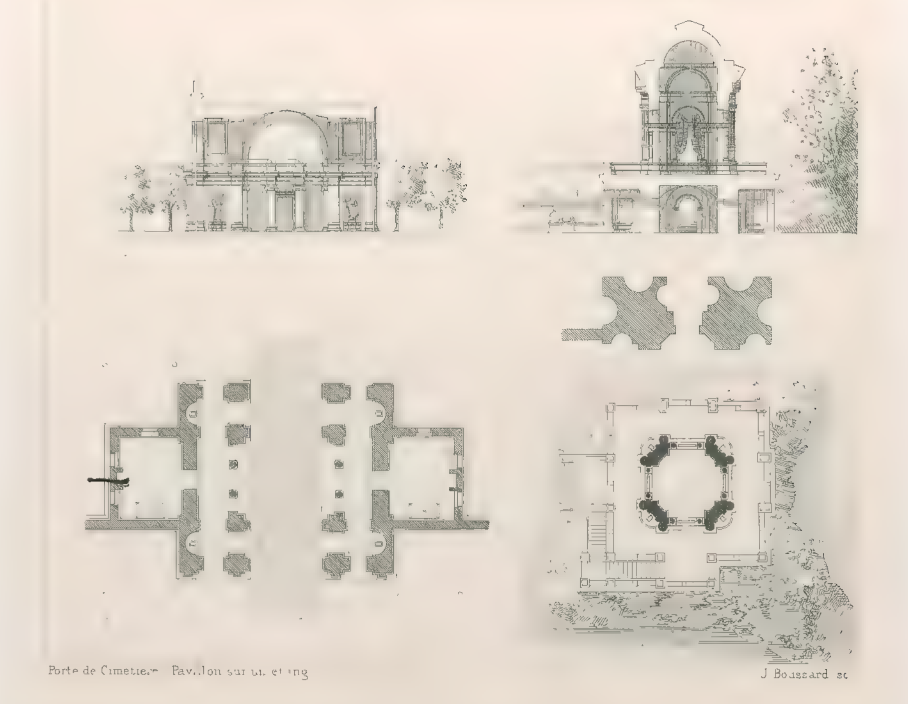
M^r TH DAUPHIN [illegible]

Vve A. MOREL & Cie Editeurs

Imp. Lemercier et Cie Paris




N'EST
DE·CE·MONDE



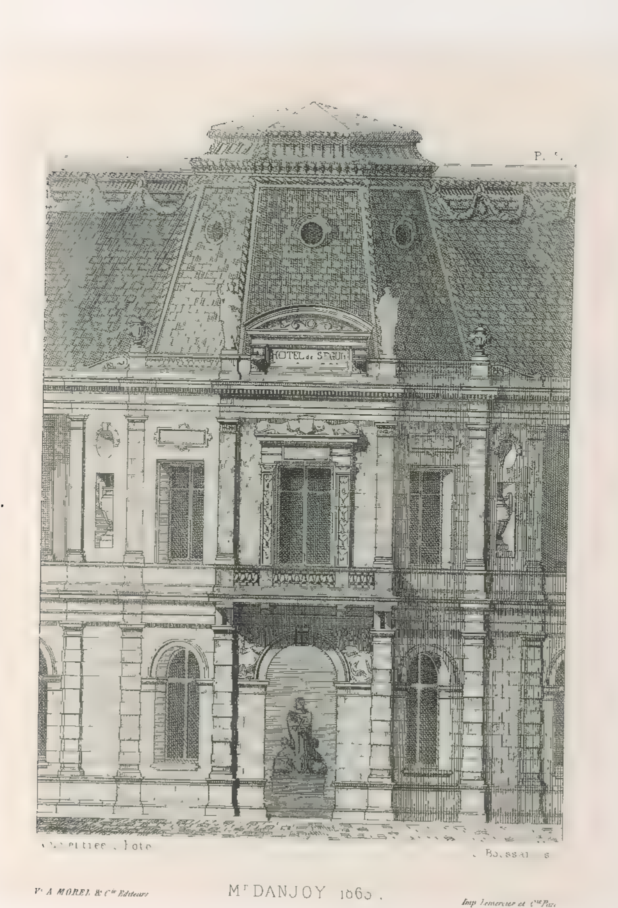
Porte de Cimetière — Pavillon sur un étang

J. Boussard sc.

M.M. NORMAND DUTERT

A. Morel & Cie Editeurs

Imp. Lemercier & Cie Paris



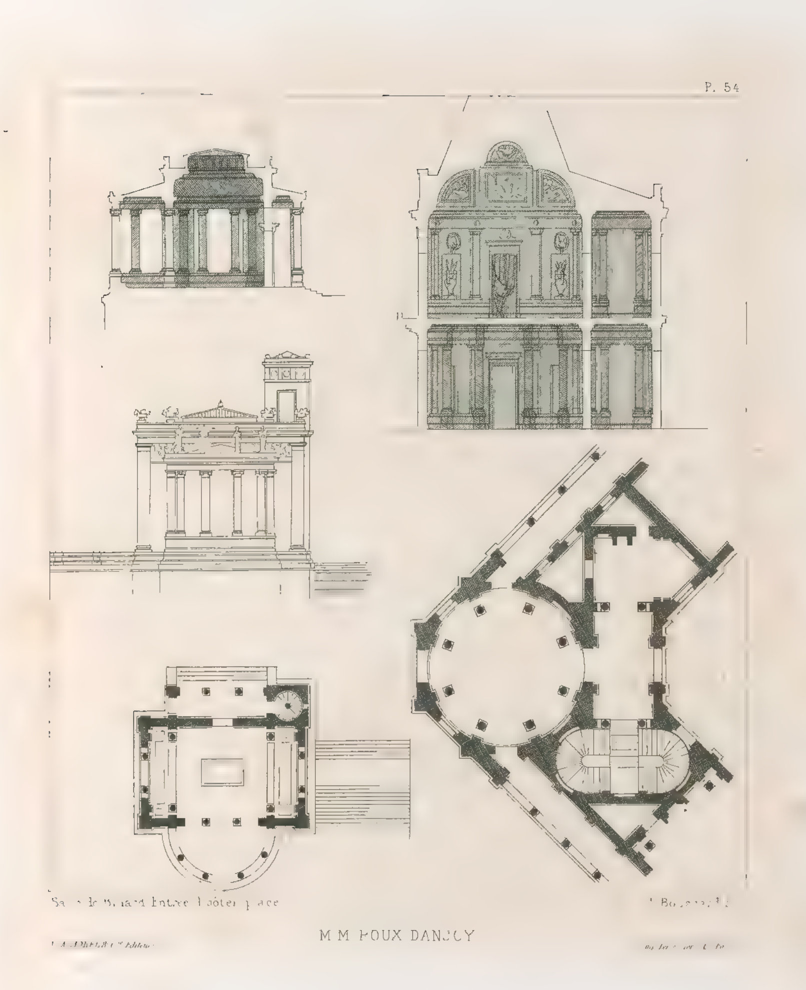
...elttee, Foto — ...Bossai...s

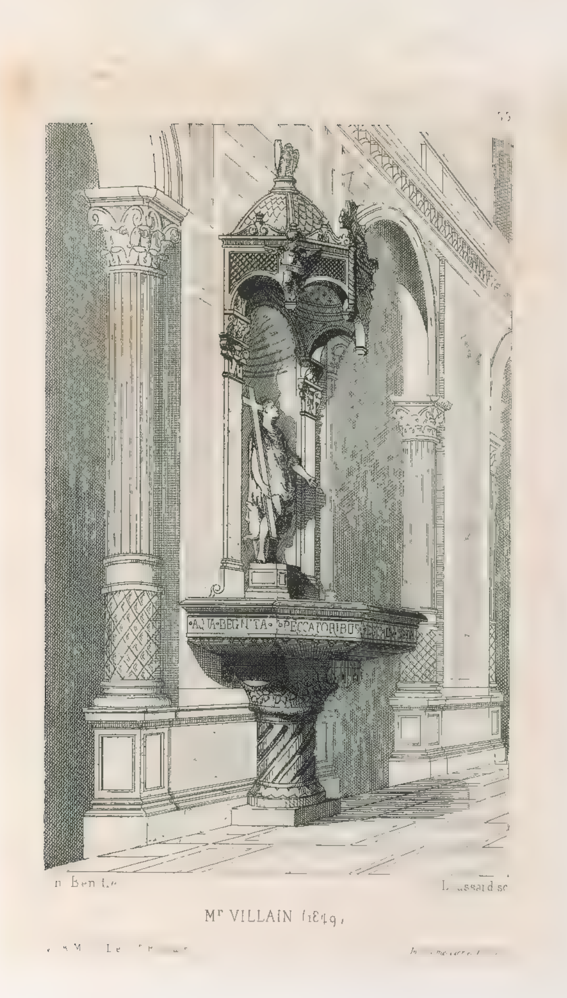
Vᵛᵉ A. MOREL & Cⁱᵉ Editeurs — Mʳ DANJOY 1865. — Imp. Lemercier et Cⁱᵉ Paris



Vve A. MOREL & Cie Editeurs

Imp Lemercier [illegible]


P. 54
M M POUX DANJOY



n Ben t.e — L. ussard sc

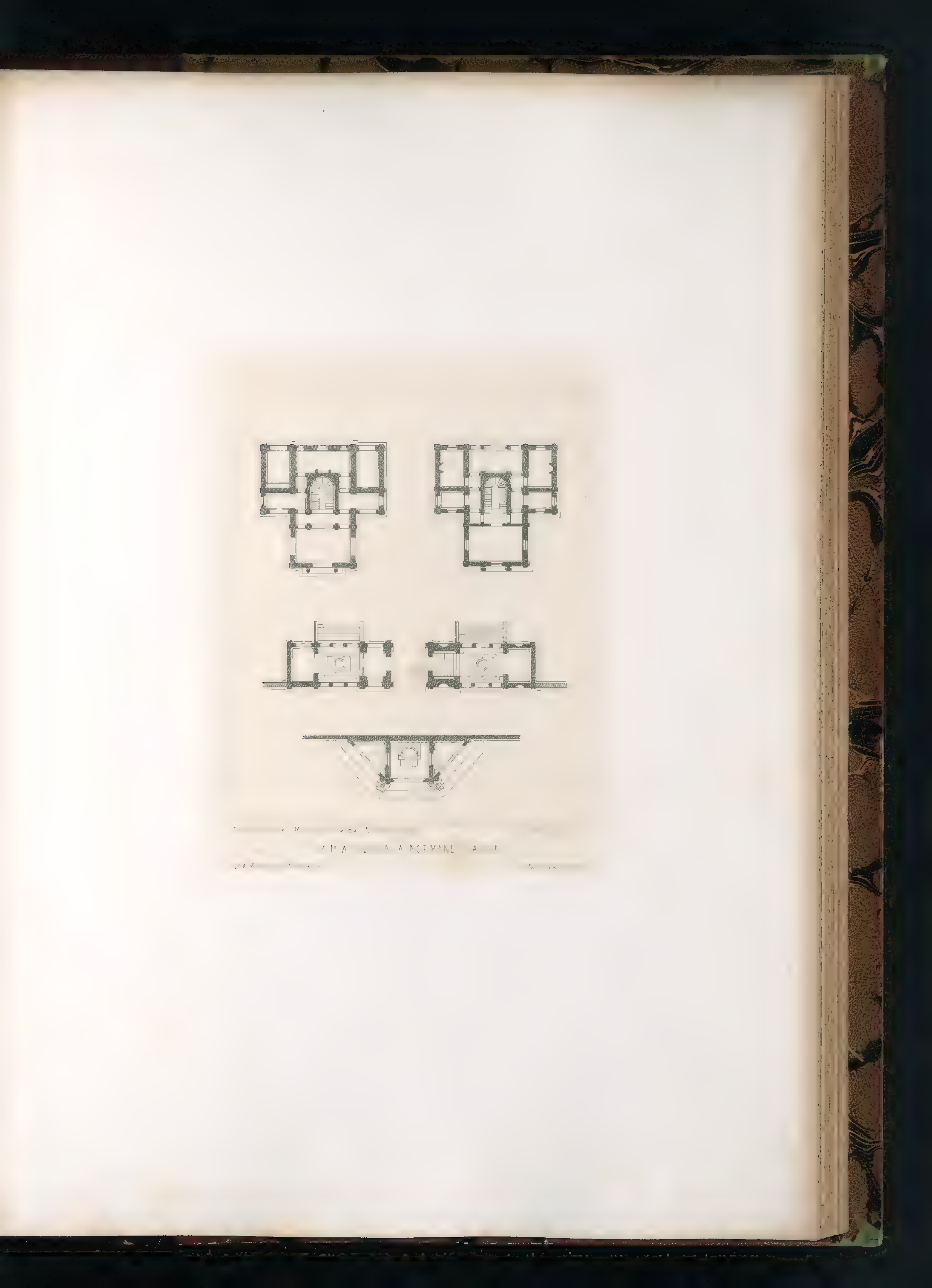
Mr VILLAIN (1849)



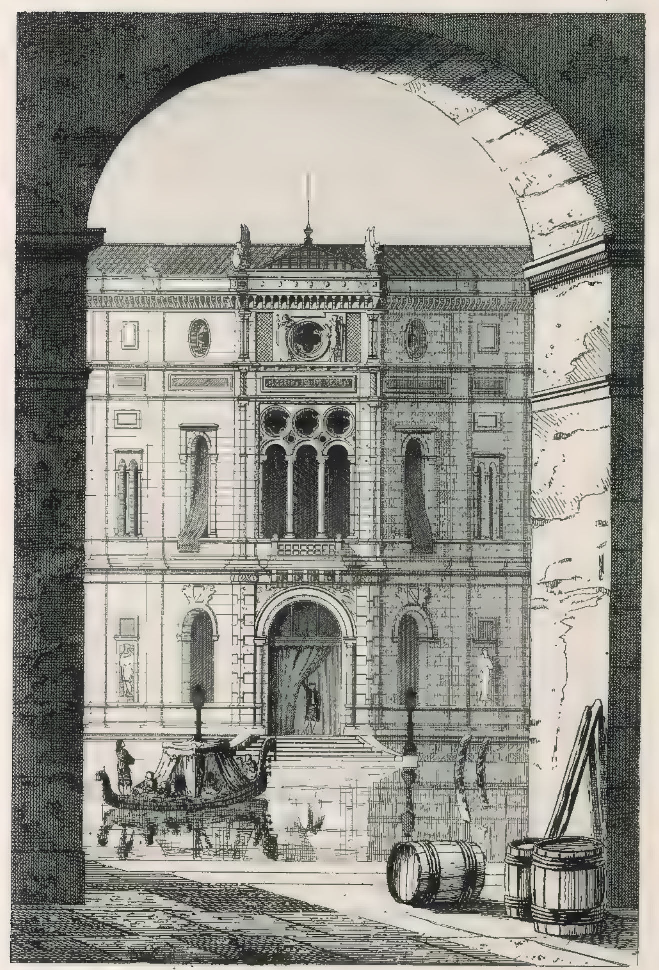


M. A. NORMAN[illegible]











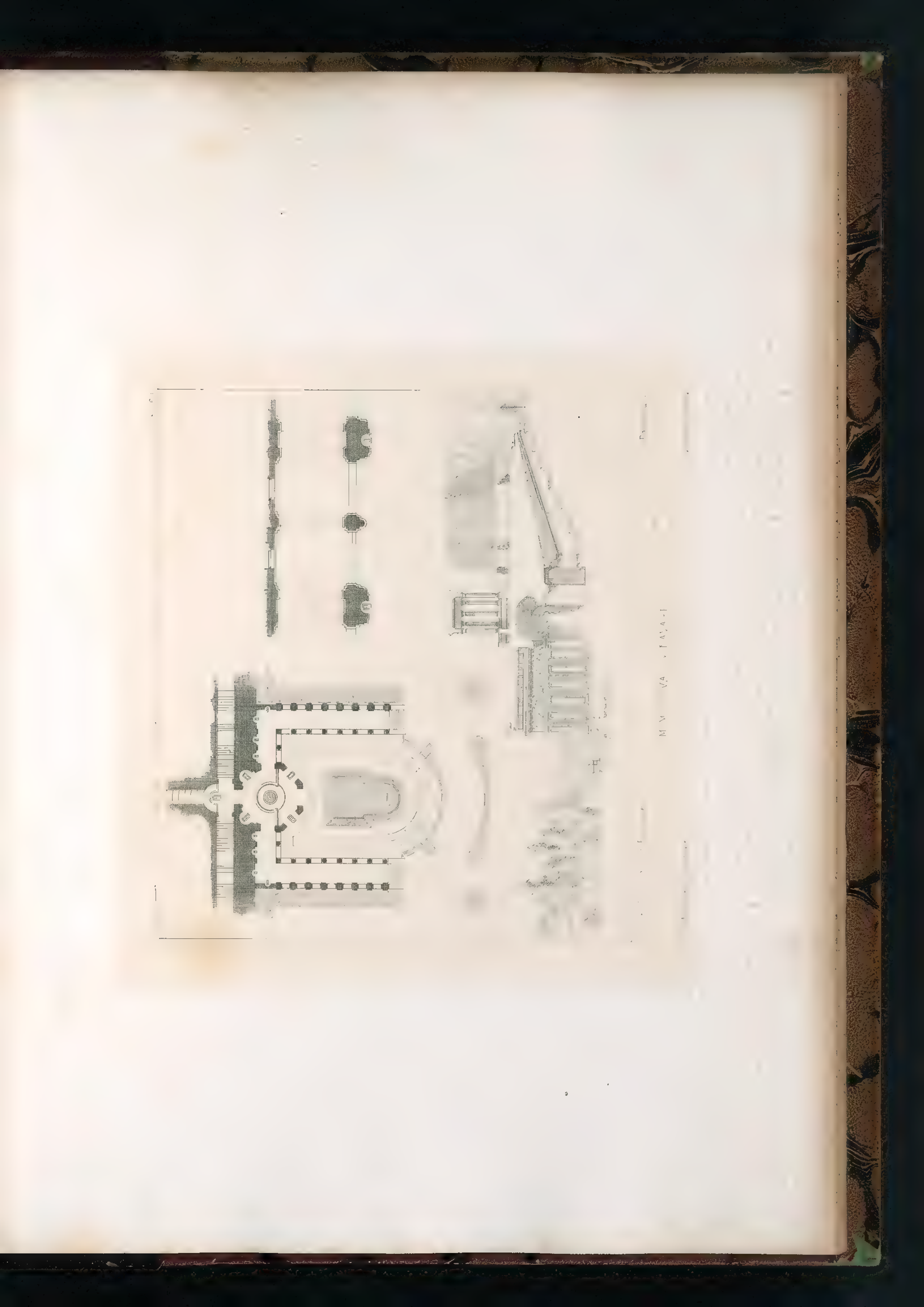








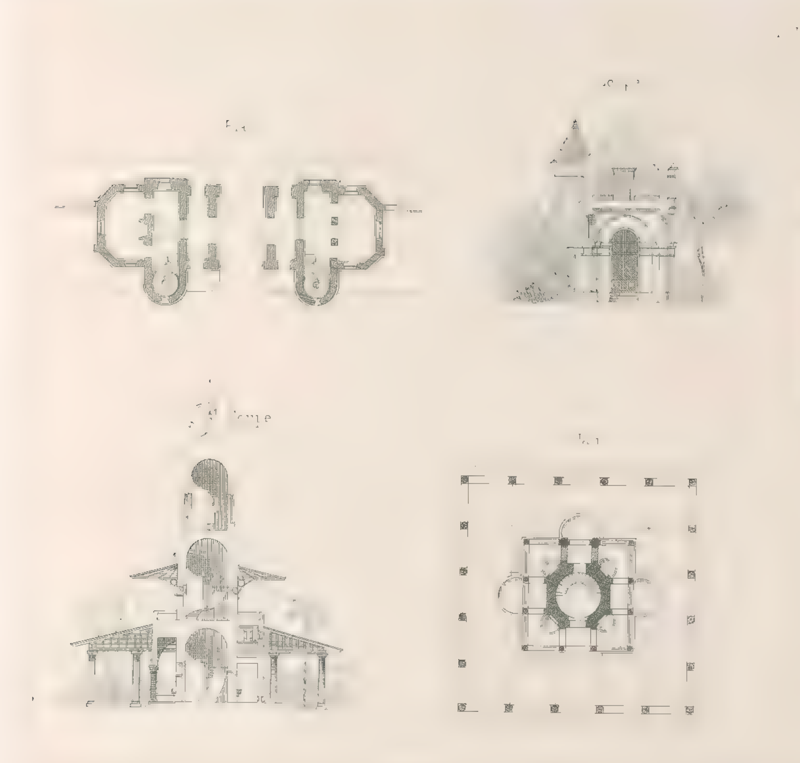






M D CREMENT 1881


J. Boissard sc



Porte de Parc et Fontaine

Vve A. Morel et Cie Éditeurs



